

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 24 (1879)  
**Heft:** 15  
  
**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Afin de vous mettre en mesure de vous rendre compte des changements survenus dans l'intervalle et des unités de prix fixées pour quelques parties de l'équipement, nous vous remettons quelques exemplaires de l'arrêté fédéral du 18 juin 1879.

Nous tenons spécialement à vous faire remarquer en outre que le pantalon de cavalerie doit être remis aux soldats du train, sans être pourvu de la double garniture en drap. Cette dernière doit plutôt être gardée en réserve pour être ensuite remise aux recrues, si après avoir achevé leur école, il devenait nécessaire de la faire coudre à nos frais sur leurs pantalons.

Vous voudrez bien procéder de même à l'égard des guides et des dragons si, jusqu'au mois de novembre prochain, le Département ne vous communiquait pas une modification à l'ordonnance sur les pantalons de cavalerie de ces deux armes, de nature à modifier également les indemnités à payer à cet effet.

Nous vous informons en outre que les brassards seront à l'avenir considérés comme matériel de corps, en sorte que vous voudrez bien les faire retirer à la troupe à l'occasion qui vous paraîtra la plus convenable, après quoi vous voudrez bien les faire remettre en bon état et les faire réunir par corps ou subdivision de corps. Cela fait, nous vous prions de nous en indiquer le nombre et de les garder ensuite en dépôt. Cet objet d'équipement devra être rendu en bon état par tous les sous-officiers et soldats, ou ils devront en bonifier la valeur.

En conséquence nous porterons en compte aux cantons à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1880, le nombre réglementaire de brassards qu'ils devront posséder, suivant l'état de leurs troupes, à fournir à cette époque.

Département militaire suisse : HERTENSTEIN.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

Dans la dernière réunion de la Société cantonale d'histoire de Fribourg, M. le conseiller d'Etat Schaller a donné lecture d'un document du plus haut intérêt relatif à l'histoire générale de nos régiments capitulés. Il s'agit d'un rapport envoyé de Marienbourg (près de Dantzig, Prusse), le 2 janvier 1813, au landammann de la Suisse, le Zuricois de Reinhard, par Charles d'Affry, de Fribourg, colonel du 4<sup>e</sup> régiment suisse au service de France, et officier de la Légion d'honneur. Nos archives fédérales conservent avec soin la lettre de Charles d'Affry.

M. le landammann Burkhard lui avait écrit en date du 7 novembre 1812 (le 19 octobre, la grande armée avait quitté Moscou), pour lui demander des nouvelles plus précises concernant son régiment. « Mais, dit C. d'Affry, il eût été jusqu'ici difficile de faire parvenir les dépêches à Son Excellence, m'étant trouvé pendant vingt-trois jours à marcher en retraite depuis ma sortie de Polotsk, avec l'armée du comte de Wittgenstein devant, et une nuée de Cosaques derrière nous. »

Au moment où il écrit, d'Affry est le seul colonel suisse présent à Marienbourg : c'est pourquoi il croit devoir étendre son rapport aux faits qui concernent les trois autres régiments, et il raconte en effet la belle part prise par ces soldats héroïques aux combats qui ont eu lieu depuis le 18 octobre 1812 — « part qui semble avoir placé nos troupes au rang » de celles dont la réputation a le plus d'éclat. » D'Affry cite de temps en temps quelques noms d'officiers suisses comme s'étant particulièrement distingués à la tête de leurs hommes : ainsi *de Graffenried*, chef de bataillon ; le capitaine *Gilly*, de Lucerne ; *Duliker*, de Lucerne, du 1<sup>er</sup> régiment, « officier de premier mérite qui s'était fait un honneur infini au combat de Ste-Euphémie, en Calabre. » et qui mourut en défendant la ville de Polotsk contre les Russes qui avaient essayé de la prendre d'assaut ; le colonel *de Castella* et le chef de bataillon *Vonderweid de Seedorf*, qui tous deux avaient eu leurs chevaux tués ; *Bleuler*, chef de bataillon, dont C. d'Affry vante beaucoup la bravoure et les talents. Partout les Suisses, officiers et soldats, soutiennent glorieusement le vieux renom de

la vaillance helvétique. « Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Excellence que le maréchal de Saint-Cyr m'a fait l'honneur de se plaindre à moi que les troupes suisses étaient trop braves et que, quand elles étaient engagées, l'on ne pouvait plus les séparer de l'ennemi, — et c'est une vérité constante. »

Chacun connaît les affreux détails de la fameuse retraite de l'ex-grande armée qui, après avoir eu à lutter à la fois contre des nuées de Russes, contre un froid excessif, la faim, la soif et des fatigues inouïes, sortit du fatal territoire de la Russie en y laissant plus de 300,000 soldats morts ou prisonniers. « Dans toutes ces circonstances, dit d'Affry, nos régiments ont montré valeur, ordre et l'aplomb militaire des meilleures troupes. Pendant toute cette retraite, par un temps affreux, par un froid qui tuait chaque nuit beaucoup d'hommes, souvent sans nourriture et même sans eau, la constance et l'obéissance des soldats suisses ne se sont pas démenties un moment. »

Et ailleurs, revenant sur l'admirable conduite de nos compatriotes soit dans les combats de Borisow, soit lors du passage de la Bérésina, d'Affry se sert de l'expression suivante :

« Pour me servir d'une comparaison historique qui puisse bien faire connaître à Votre Excellence le mérite des services rendus par les Suisses dans ces mémorables journées, je ne craindrai pas de lui assurer qu'ils sont supérieurs à ceux que rendit le régiment de Pfyffer à la retraite de Meaux. »

D'Affry termine son rapport en exprimant l'espoir qu'il pourra rendre au premier magistrat de la Confédération « un compte verbal et plus détaillé et lui faire connaître une infinité de traits qui montrent le caractère loyal et brave de nos Suisses. »

---

M. J. Pasquier, à Bulle, instructeur de 1<sup>re</sup> classe pour le corps sanitaire, obtient pour le 1<sup>er</sup> septembre la démission qu'il avait sollicitée, avec remerciements pour les services rendus.

---

NIDWALD. — Le gouvernement de Nidwald a dû renoncer à la perspective d'avoir des écoles de tir. Les frais pour aménagement de la caserne, de la place de tir, non compris les expropriations, s'élevaient à 200,000 fr., ce qui dépassait sensiblement ses prévisions.

FRIBOURG. — On écrit de Fribourg :

Une bien triste nouvelle vient de nous arriver. M<sup>me</sup> la duchesse Colonna, née d'Affry (Marcello) est morte dans les environs de Castellamare, où elle avait été chercher un climat plus doux et plus clément que le nôtre.

C'est une perte immense pour sa mère et toute sa famille, et bien douloureuse aussi pour tous ceux qui ont pu apprécier les brillantes et surtout les excellentes qualités de cette jeune femme, aussi distinguée par le cœur que par les talents. C'est une perte pour notre pays auquel « Marcello » faisait honneur comme sculpteur.

Parmi les bustes qu'elle laisse il doit y en avoir un du général Jomini qu'on dit fort bien réussi.

GENÈVE. — Voici quelques détails concernant le plan du tir qui a été organisé pour la fête fédérale des sous-officiers par la section de tir de campagne de la Société des sous-officiers de Genève :

Le tir aura lieu au stand de la Coulouvrenière, à 200 mètres, sur les cibles suivantes :

1<sup>o</sup> Cible Genève (Société ; trois cibles n'en représentant qu'une, diamètre du carton : 22 centimètres. Les prix d'honneur affectés par les donateurs, et la moitié de ceux sans désignation spéciale seront délivrés à cette cible, à l'exception des dons en nature, qui sont destinés à la suivante. — Première inscription, 2 fr. pour deux coups).

2<sup>o</sup> Cible (*Nationale Général Dufour*; trois cibles n'en formant qu'une, carton de 20 cent.; prix d'honneur en nature ainsi que ceux désignés par les donateurs. — Inscription; 1 fr. pour deux coups).

3<sup>o</sup> Une cible au nombre (*Progrès*, à deux catégories, visuel rond; inscription; 3 fr. pour cinq coups).

4<sup>o</sup> Une cible libre (trois cibles n'en représentant qu'une; inscription: 25 cent. par coup; carton, 18 centimètres).

5<sup>o</sup> Cible *Militaire*, réservée aux porteurs de cartes de la fête (huit cibles n'en représentant qu'une, dont quatre pour les armes ordinaires fédérales à simple détente, et quatre pour la double détente, soit carabine Vetterli à l'ordonnance fédérale; mannequin fédéral et cible divisés en vingt points).

Tous les porteurs de cartes de fête non-domiciliés dans le canton de Genève auront le droit, moyennant une cotisation fixe de 2 fr., de s'inscrire à la cible *Genève (Société)*, avec les mêmes avantages que les membres de la Société de tir de campagne. — Les participants domiciliés dans le canton pourront acquérir ce droit par leur entrée immédiate dans l'une des deux Sociétés.

Après le prélèvement des prix et des primes de la cible *Nationale*, la moitié de la recette de cette cible sera versée au comité du monument du général Dufour.

L'affiche contenant le plan détaillé du tir contient d'ailleurs toutes les dispositions de détail, en particulier le *règlement* du tir en quatorze articles.

Il sera ouvert le samedi 16 août, à 10 heures du matin (jusqu'à 7 1/2 h. du soir) et continuera les 17 et 18 août, de 6 à 11 1/2 h. du matin.

VAUD. — L'exposition des projets de concours pour les plans de casernes à la Pontaise a été ouverte au public du 23 au 30 juillet au musée Arlaud, dont deux salles lui étaient affectées.

L'effet général a été très satisfaisant; beaucoup de projets sont dessinés et lavés avec soin.

Les différents projets peuvent être ramenés à trois classes principales, savoir:

1<sup>o</sup> Ceux qui ont plusieurs petites constructions isolées, autrement dit baraque-ment, variant de 3 à 5 et à 14 bâtiments détachés; les uns groupant tous les locaux au rez-de-chaussée les autres admettant des étages.

2<sup>o</sup> Les projets qui n'ont qu'un rez-de-chaussée, où ils groupent toutes leurs chambrées et les différents services; couvrant le tout par une succession de petits toits à deux pentes. L'intérieur des chambrées et des corridors serait éclairé par des lanternes en verre, c'est-à-dire que le jour est pris dans le toit.

3<sup>o</sup> Enfin les casernes formant un seul corps de bâtiment, couvert par un seul toit avec tous les jours pris sur les façades.

Quelques-uns de ces derniers projets sont fort beaux, d'un aspect monumental, et satisfont la grande majorité des visiteurs.

Quant au coût des constructions, un article du programme prescrivait la somme de 350 mille francs; et le plus grand nombre de ces projets fournit un devis approchant de cette somme avec quelques légères variantes.

L'*Estafette* énumère comme suit les prix affichés sur les plans exposés.

Casernes monumentales sur le type de celle d'Aarau, c'est-à-dire avec un corridor longeant la face nord, donnant accès à une succession de chambrées, les différents services et les officiers dans un pavillon central ou en retour d'ailes.

Voici quelques-uns des devis dans cette catégorie:

*Mars*, 321,200 fr. — *Honneur et Patrie*, 331,313 fr. 03 cent. — *Pro Patria*, 350,000 fr. — *Aux armes*, 350,000 fr. — *Sur les bords du Léman*, 359,000 fr. — *In Extremis*, 360,000 fr. — *Pompon*, 412,500 fr. — *Caporal*, 447,120 fr. — *Croix-fédérale*, 467,000 fr.

Dans les projets de casernes suivant le type des ateliers et fabriques de la Felse-dau: *S H E D*, 351, 435 fr. 50 cent. — *Brique et fer*, 400,000 fr.

Dans les projets de baraques isolées, ayant 13 ou 14 bâtiments: *Lausanne*, 326,100 fr. — *X*, 323,000 francs.

Un projet de caserne autour d'une tour carrée: *Fortiter in re*, 350,000 francs.

Enfin deux autres plans ayant un autre mode de distribution, sont: *Caserne*, 400,000 fr. — *L'armée est le pilier de notre liberté*, 350,000 francs.

Les prix sont assez semblables, comme on le voit; les projets le sont moins, car il y en a de très beaux, de très simples et même d'imcompréhensibles.

— Le Conseil d'Etat a nommé M. le colonel Constant Borgeaud, à Lausanne,

membre de la commission topographique du canton de Vaud, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Burnier décédé.

— M. Edouard Henny, 1<sup>er</sup> lieutenant, adjoint au commissariat des guerres cantonal, vient d'être promu au grade de capitaine à l'état-major cantonal.

FRANCE. — Dans le but de faciliter le recrutement si important des cadres de sous-officiers, le ministre de la guerre a décidé que les sous-officiers proposés pour le grade de sous-lieutenant par les inspecteurs généraux ne compteront plus désormais dans la limite du tiers de l'effectif normal des sous-officiers que la loi du 22 juin 1878 sur le rengagement a fixé comme maximum du nombre de sous-officiers devant servir dans chaque corps à titre de rengagés. Cette mesure permettra d'élargir, dans une proportion rationnelle et conforme aux intérêts du service, les limites dans lesquelles les conseils de régiment peuvent autoriser les rengagements. Elle aura pour résultat de conserver à l'armée tous les sous-officiers appelés à faire leur carrière avec le grade d'officier, sans les soumettre à des dispositions restrictives qui, dans l'esprit de la loi, ne peuvent les concerner. Il reste entendu toutefois qu'elle n'aura pas pour effet d'augmenter la proportion des rengagements à recevoir dans les conditions de la loi du 22 juin 1878, proportion fixée chaque année en raison des prévisions budgétaires et qui ne peut jamais être dépassée. (*L'Ar. franç.*)

— Le ministre de la guerre, qui avait dernièrement autorisé, pour les soldats, l'achat de mouchoirs d'un nouveau modèle sur lesquels est imprimée la carte de France et de nos principales colonies, vient d'étendre cette autorisation à d'autres mouchoirs, dits d'instruction, sur lesquels sont reproduites toutes les principales indications relatives à l'armement, à l'équipement, au harnachement, aux exercices des troupes à pied et à cheval, etc... Les mouchoirs de cette espèce sont, du reste, en usage depuis quelque temps dans l'armée espagnole, qui en avait fait copier le modèle à l'Exposition universelle. (*Id.*)

ITALIE. — De grandes manœuvres auront lieu cette année en Italie. Elles commenceront le 28 août et finiront le 11 septembre. Celles du 1<sup>er</sup> corps d'armée seront exécutées près de Milan; celles des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> corps d'armée entre Rome et Naples. Il y aura, en outre, un grand rassemblement de cavalerie en Vénétie: il comprendra toute une division de cette arme, ce qui ne s'était pas encore vu jusqu'ici. Les opérations de cette division s'effectueront, à partir du 15 août, entre Vérone et le Tagliamento: elles seront poussées jusqu'à Udine, où elles seront terminées le 10 septembre.

Le gouvernement français enverra une mission militaire aux manœuvres de chacun de ces corps d'armée, ainsi qu'à celle de la division de cavalerie.

Une mission française ira également suivre les manœuvres de la première division de l'armée suisse, qui seront fort intéressantes et qui consisteront surtout en simulacre de défense et d'attaque de positions retranchées. (*Id.*)

AUTRICHE-HONGRIE. — Le 18 juillet au camp de Bruck on a tiré pour la première fois, en présence de l'empereur, à une distance de 2,050 pas avec le fusil ordinaire de l'armée à cartouche renforcée. Le but, une série de cibles, était à peine visible. Néanmoins 10 1/2 % des coups ont porté. L'empereur qui a visité les cibles et compté lui-même les coups qui avaient porté, a exprimé aux inspecteurs et aux élèves de l'école militaire de tir sa pleine et entière satisfaction au sujet du résultat de ce tir à longue distance.

---

## A VENDRE

Un bon cheval d'officier, à deux mains, manteau noir, taille moyenne, 9 ans; prix modéré. S'adresser au bureau de la *Revue militaire suisse*, qui indiquera.